

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2020 en Go To Meeting avec
décisions prises en séance dans le respect des articles 25 et 88 du Règlement
Intérieur de la FFVoile**

RELEVÉ DE DECISIONS

V1.0

Membres CA présents : HENARD Nicolas ; BACCHINI Henry ; BERTIN Frédéric ; BOVYN Olivier ; CARDON Hélène (le matin) ; CHAURAY Marie-Pierre ; DARROU Valérie ; DENECHAU Jean-Luc ; FRETAY Stéphane ; HARLE Sylvie ; LAPERCHÉ Sabine (le matin) ; LOBERT Caroline ; MERIC Jean-Claude (le matin) ; MEUNIER Philippe ; MEZOU Laurence ; MINARD Alexis ; PAPAIS Ode ; PEBEREL Nathalie ; PFEIFFER Frédérique ; PITOR François ; RIGAUD Géraldine ; ROGUEDAS Hervé ; RUSSO Edward (le matin) ; SALOU Jean-Pierre ; SOYEZ Jean-Michel ; TATIBOUËT Claudine.

Membres CA excusés : AVRAM Olivier ; CARDON Hélène (l'après-midi) ; FOUNTAINE Claire ; FOURICHON Christine ; HOREAU Denis ; LAPERCHÉ Sabine (l'après-midi) ; LIMOUZIN Eric ; LYON-CAEN Yves ; MALLARET Bernard ; MERIC Jean-Claude (l'après-midi) ; MIGRAINE Corinne ; PALLARES Serge ; RUSSO Edward (l'après-midi) ; SILVESTRE Christian.

Invités présents : MARLIOT Eric ; CATHELINÉAU Jacques ; GANTER Pierre ; CORNU Alex ; LASSEAUX Sylvie (point 6.3).

Invités excusés : ADAM Paul.

Liste procurations :

AVRAM Olivier à MEZOU Laurence ; CARDON Hélène à DARROU Valérie pour l'après-midi ; FOUNTAINE Claire à FRETAY Stéphane ; FOURICHON Christine à BOVYN Olivier ; LAPERCHÉ Sabine à CHAURAY Marie-Pierre pour l'après-midi ; LIMOUZIN Eric à RIGAUD Géraldine ; MALLARET Bernard à PAPAIS Ode ; MERIC Jean-Claude à HENARD Nicolas pour l'après-midi ; MIGRAINE Corinne à BACCHINI Henry ; RUSSO Edward à SOYEZ Jean-Michel pour l'après-midi ; SILVESTRE Christian à MEUNIER Philippe.

1 Introduction du Président

Information	Le Président ouvre le Conseil d'Administration par une introduction présentant le travail/les actions réalisés depuis le précédent CA du 6 juin 2020.
--------------------	---

2 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2020

Décision CA-201003-01	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 6 juin 2020.
----------------------------------	---

	<p>Résultat du vote : Unanimité moins 3 abstentions : DENECHAU Jean-Luc, BOVYN Olivier, FOURICHON Christine</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le Site Internet de la FFVoile le 16/10/2020.</p>
--	---

3 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	Pas de questions du CA au BE
--------------------	------------------------------

4 Information sur la délivrance des licences au 28/09/2020

Information	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 28 septembre 2020.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <p>47 517 LCA (- 15,8 % par rapport à 2019 à la même date)</p> <p>15 690 LCJ (- 10,8 % par rapport à 2019 à la même date)</p> <p>146 787 PV/PVR (- 5,9 % par rapport à 2019 à la même date)</p> <p>2 217 Temporaires 1 jour (- 67,9 % par rapport à 2019 à la même date)</p> <p>1 108 Temporaires 4 jours (- 79 % par rapport à 2019 à la même date)</p>
--------------------	--

5 DVFAT : Département Vie Fédérale et Activités Transverses

5.1 Résultat des votes électroniques du CA

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du résultat du vote relatif à l'évolution du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021 (CA-200723-01) :</p> <p>Pour : 29</p> <p>Contre : 1 (Jean-Luc DENECHAU)</p> <p>Non votant : 6</p>
--------------------	--

5.2 Point financier (Risques et opportunité 2020 ; Point trésorerie)

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des risques et opportunités 2020 par rapport au budget voté à l'AG de juin 2020 et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte amélioration de la vente des licences partiellement compensée par la quote-part d'assurance associée et la ristourne aux ligues relatives aux licences
--------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Cette forte amélioration de la vente des licences oblige la FFVoile à réintégrer la quote-part des fonds FFVoile relative à la Convention d'Objectifs. Ces fonds FFVoile ont été mis à zéro dans le budget 2020 du fait de la forte perte prévue. • La somme des risques et opportunités présente une légère amélioration du budget mais il est encore trop tôt pour considérer que cette amélioration perdurera jusqu'à la fin de l'année. <p>Concernant la trésorerie au 3 octobre 2020, 1 200 000 € au niveau du compte bancaire mais qui devrait sensiblement baisser en fin d'année avec un niveau d'encaissements important – Trésorerie en ligne avec nos prévisions</p>
--	--

5.3 Ristourne aux ligues

5.3.1 Clarification de la règle de gestion des ristournes aux ligues à compter de 2020

<p>Décision CA-201003-02</p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile confirme, sur demande du Bureau Exécutif, les décisions déjà prises par le BE et le CA dans leur séance respective du 07 septembre et du 28 septembre 2019 s'agissant des nouvelles règles d'attribution et de gestion de la ristourne annuelle versée aux ligues régionales et rappelle que sont applicables, à compter du 1er janvier 2020, les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une ristourne versée annuellement aux ligues basée sur le nombre de licences délivrées au sein de chaque ligue et facturées aux clubs par la FFVoile - Montant : <ul style="list-style-type: none"> • Licence club (licence adulte et jeune) : 26,5 % des licences délivrées au sein de la ligue • Passeport Voile avec gestion non régionalisée (PV) : 26,5 % des PV délivrés au sein de la ligue • Passeport Voile avec gestion régionalisée (PVR) : 6,27 € par PVR jusqu'à l'objectif fixé à la ligue et 9,9 € par PVR au-delà de l'objectif (Base chiffres 2020) (*) • Licence temporaire et Pass Voile : pas de ristournes aux ligues. - Règle de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Assiette de calcul de la ristourne annuelle est constituée des licences délivrées en année N, soit l'année en cours (et plus en année N-1). Par exemple, la ristourne 2020 est constituée des licences délivrées en 2020 ; • et le versement aux ligues de la ristourne constituée des licences délivrées en année N est également effectué en année N (paiement à la ligue dans le même mois de l'encaissement des licences délivrées par les clubs). Par exemple, le versement de la ristourne constituée des licences délivrées en août 2020 sera effectué au 30 septembre 2020. <p>Le CA en accord avec le BE, souhaite rappeler, à toutes fins utiles, que l'attribution de cette ristourne constitue une subvention (aide financière) de la FFVoile à ses organes déconcentrés et relève, par suite, d'une décision unilatérale de la FFVoile laissée à sa libre appréciation notamment sur sa pérennisation, sur ses modalités ou encore sur l'assiette de calcul</p> <p>(*) NB : Pour rappel, l'objectif fixé à chaque ligue chaque année correspond à la moyenne de PVR délivrés au sein de la ligue lors des 4 dernières années + 1% (sauf exceptionnellement en 2020 – décision BE-200528-05).</p>
---	--

	<p>Le montant de la ristourne aux ligues par PVR délivré est fixé par décision annuelle du BE en fonction du prix de vente du PVR.</p> <p>Résultat du vote : Unanimité moins 4 Contre : DENECHAU Jean-Luc, BOVYN Olivier, FOURICHON Christine, PEBEREL Nathalie</p>
--	--

5.3.2 Litige avec la ligue de Bretagne de Voile

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du litige avec la ligue Bretagne de Voile.
--------------------	--

5.4 Abrogation du Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

Décision CA-201003-03	Le Conseil d'Administration de la FFVoile abroge à l'unanimité le Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage et supprime à l'unanimité la Commission Nationale de Discipline Antidopage et le Conseil Fédéral d'Appel Antidopage.
----------------------------------	--

5.5 Planning des réunions institutionnelles

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du planning des réunions institutionnelles pour le 1 ^{er} trimestre 2021 et en particulier de la date du CA le 06 mars 2020
--------------------	---

5.6 Organigramme fédéral

Information	<p>Le Conseil d'administration de la FFVoile prend connaissance des modifications récentes de l'organigramme :</p> <table border="1"> <tr> <td>Commissions/fonctions rattachées au BE /Délégués aux Grandes épreuves : Nomination de Henry BACCHINI (V0.67)</td> </tr> <tr> <td>BE/Invités permanents du BE : Nomination de Valérie DARROU et Jean Michel SOYEZ comme invités permanents du BE (art 31 du RI) (V0.67)</td> </tr> <tr> <td>DESE/DCP/GP 09 et Handi/paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique : Ed RUSSO devient le sponsor du GP 09 et le responsable du Handi et paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique (V0.67)</td> </tr> <tr> <td>Commissions indépendantes /Commission Nationale de Discipline Antidopage et Conseil Fédéral d'Appel Antidopage : Suppression de ces deux commissions (compétence AFLD) (V0.68)</td> </tr> <tr> <td>DESE/DCP/Groupe Projet 09 : Composition du GP 09: Ed RUSSO, Sabine LAPERCHE, Pierre GINS, Claude VIDAL, Caroline LAMOUREUX, Janick LEMOAL, Bernard DESTRUBE, Frédéric MAGNIER, Damien SEGUIN, Olivier DUCRUIX, Francis DUBES (V0.68)</td> </tr> </table>	Commissions/fonctions rattachées au BE /Délégués aux Grandes épreuves : Nomination de Henry BACCHINI (V0.67)	BE/Invités permanents du BE : Nomination de Valérie DARROU et Jean Michel SOYEZ comme invités permanents du BE (art 31 du RI) (V0.67)	DESE/DCP/GP 09 et Handi/paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique : Ed RUSSO devient le sponsor du GP 09 et le responsable du Handi et paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique (V0.67)	Commissions indépendantes /Commission Nationale de Discipline Antidopage et Conseil Fédéral d'Appel Antidopage : Suppression de ces deux commissions (compétence AFLD) (V0.68)	DESE/DCP/Groupe Projet 09 : Composition du GP 09: Ed RUSSO, Sabine LAPERCHE, Pierre GINS, Claude VIDAL, Caroline LAMOUREUX, Janick LEMOAL, Bernard DESTRUBE, Frédéric MAGNIER, Damien SEGUIN, Olivier DUCRUIX, Francis DUBES (V0.68)
Commissions/fonctions rattachées au BE /Délégués aux Grandes épreuves : Nomination de Henry BACCHINI (V0.67)						
BE/Invités permanents du BE : Nomination de Valérie DARROU et Jean Michel SOYEZ comme invités permanents du BE (art 31 du RI) (V0.67)						
DESE/DCP/GP 09 et Handi/paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique : Ed RUSSO devient le sponsor du GP 09 et le responsable du Handi et paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique (V0.67)						
Commissions indépendantes /Commission Nationale de Discipline Antidopage et Conseil Fédéral d'Appel Antidopage : Suppression de ces deux commissions (compétence AFLD) (V0.68)						
DESE/DCP/Groupe Projet 09 : Composition du GP 09: Ed RUSSO, Sabine LAPERCHE, Pierre GINS, Claude VIDAL, Caroline LAMOUREUX, Janick LEMOAL, Bernard DESTRUBE, Frédéric MAGNIER, Damien SEGUIN, Olivier DUCRUIX, Francis DUBES (V0.68)						

5.7 Titres et licences

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de l'avancement des 7 projets « titres et licences ».
--------------------	---

5.8 Pré-bilan PSF

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du pré bilan PSF 2020.
--------------------	---

6 DESE : Département Economique Social et Environnemental

6.1 Création des qualifications « Coach Voile Forme et Bien-être » et « coach Voile Santé »

Décision CA-201003-04	<p>Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile valide la proposition de création des qualifications « Coach voile Forme et Bien-être » et « Coach Voile Santé », présentée par le pôle Formation & Emploi et en accord avec la Commission Médicale de la FFVoile. Le CA mandate le pôle Formation & Emploi de la FFVoile et la commission sport santé pour expérimenter les formations liées à ces qualifications. Le CA mandate le pôle Formation & Emploi de la FFVoile pour l'inscription de sa fiche descriptive référentielle au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 1 du même règlement.</p> <p><u>Concernant la fiche Coach Voile forme et Bien-être, le CA souhaite que soit clarifiée (chapitre B de la fiche) le contrôle par le coach Voile santé, des éléments liés à l'aptitude du savoir nager du pratiquant.</u></p> <p><u>Résultat du vote</u> : unanimité</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 27/10/2020.</p>
----------------------------------	--

6.2 Création de l'habilitation « Formateur FFVoile »

Décision CA-201003-05	<p>Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile valide la proposition de création de l'habilitation « Formateur FFVoile », présentée par le pôle Formation & Emploi. Le CA mandate le pôle Formation & Emploi de la FFVoile pour l'inscription de sa fiche descriptive référentielle au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 1 du même règlement.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : unanimité</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 27/10/2020.</p>
----------------------------------	--

6.3 *Point d'étape sur la création d'un Kit à destination des conseillers techniques en développement comprenant des outils ayant vocation à soutenir la structuration des clubs, la consolidation des modèles et la mise en œuvre de stratégies territoriales*

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de la création d'un kit à destination des CTS en développement comprenant des outils ayant vocation à soutenir la structuration des clubs, la consolidation des modèles et la mise en œuvre de stratégies territoriales.
--------------------	--

6.4 *La « Mer est à vous » - point d'avancement du projet*

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé de l'avancement du dossier de la « Mer est à vous »
--------------------	---

7 DCP : Département Compétition Performance

7.1 *Nation's Cup E-Sailing*

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la sélection d'une équipe « FFVoile » pour la Nation's Cup E-Sailing.
--------------------	---

7.2 *Labellisation Matériel Wind Foil U15 et U17 – 2020/2024*

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance de la liste du matériel labellisé en Wind Foil U15 et U17 à partir de la saison sportive 2020/2021 et jusqu'en 2024.
--------------------	---

7.3 *Attribution des places aux ligues pour les Championnats de France Jeunes à partir de 2021*

Vote CA-201003-06	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide la dérogation suivante, concernant l'article III.1. 1ère attribution des places y compris la flotte collective et kiteboard du règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021 :</p> <p>Pour les Championnats de France 2021, l'attribution des places se fera exceptionnellement sur la base de la participation sur la série concernée du Championnat de France de l'année 2019.</p> <p>Cette dérogation sera incluse dans le règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2021.</p>
------------------------------	--

	<p>Résultat du vote : unanimité</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 08/10/2020.</p>
--	--

8 Commissions indépendantes / CCA

8.1 *Evolution de la charte du jury d'appel*

Reporté	Point reporté.
----------------	----------------